

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF2275

présenté par

M. Ratenon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	8 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Soutien financier pour les étudiants des Outre-mer (ligne nouvelle)	8 000 000	0
TOTAUX	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons un soutien financier supplémentaire à destination des étudiants ultramarins.

Afin de prendre en compte les préoccupations liées au pouvoir d'achat, nous suggérons le renforcement du soutien financier dédié aux plus de 60 000 étudiants ultramarins. Ce complément serait conçu en prenant en considération les réalités économiques particulières des Outre-mer, et il offrirait un soutien financier supplémentaire aux étudiants pour faire face aux coûts de la vie et aux dépenses liées à la poursuite de leurs études.

Il est essentiel de reconnaître que les réalités économiques des Outre-mer nécessitent une attention spécifique, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants qui résident dans ces régions. Les défis associés au coût de la vie élevé et au pouvoir d'achat limité des familles requièrent la mise en place de mesures spécifiques visant à garantir la réussite de tous en matière d'éducation. Parmi ces défis figurent les coûts de la vie considérablement plus élevés auxquels sont confrontés les étudiants ultramarins par rapport à leurs homologues hexagonaux, incluant le logement, l'alimentation, les frais de transport, ainsi que diverses dépenses liées à leurs études. De plus, les familles des étudiants ultramarins sont souvent confrontées à des contraintes financières importantes, ce qui complique le financement des études de leurs enfants, bien qu'elles soient engagées dans la promotion de leur éducation.

Selon le baromètre annuel 2025 de l'association Cop1 Solidarités Étudiantes, la précarité étudiante atteint des niveaux critiques en Martinique et en Guadeloupe, où 65 % des jeunes disposent de moins de 50 € par mois après paiement du loyer. A la Réunion, selon la Confédération nationale du logement, le prix des loyers a augmenté de +10% sur les 5 dernières années !

Selon l'UNEF "Les étudiant·e·s boursier·e·s ultramarin·e·s font face à une différence de 10,51% du coût de la vie par rapport aux boursier·e·s vivant en métropole, tandis que cet écart atteint 6,86% pour les étudiant·e·s non-boursier·e·s. Concrètement, cette situation se traduit par des dépenses supplémentaires mensuelles de 50,09 € pour les boursier·e·s et de 69,69€ pour les non-boursier·e·s, représentant un surcoût annuel considérable dans des budgets déjà trop précaires". Toujours selon l'UNEF, " le complément de bourse de 30€ par mois mis en place par le gouvernement, reste dérisoire au regard des besoins réels des étudiant·e·s. Cette aide représente moins de la moitié du surcoût mensuel supporté par les étudiant·e·s boursier·e·s ultramarin·e·s et ne couvre qu'un quart des dépenses supplémentaires des étudiant·e·s non-boursier·e·s"

Ainsi, pour permettre la réussite de tous étudiants, il est impératif de mettre en place des mécanismes de soutien spécifiques.

L'adoption de cet amendement marquerait notre engagement envers l'accessibilité équitable à l'enseignement supérieur pour tous les étudiants, quel que soit leur lieu de résidence, et refléterait notre reconnaissance de la nécessité de soutenir nos jeunes ultramarins, contribuant ainsi à renforcer leur avenir ainsi que celui de nos territoires d'Outre-Mer.

Afin de respecter les règles de recevabilité budgétaire, cet amendement prélève 8 millions d'euros en AE et en CP de l'action 01 – Soutien aux entreprises du programme 138 "Emploi Outre-mer" pour abonder le nouveau programme "Soutien financier pour les étudiants des Outre-mer" de 8

millions d'euros en AE et CP. Nous rappelons que nous appelons le Gouvernement à lever le gage pour ne pas diminuer les crédits de l'action 01.